



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM LAMY, BORDES, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, Adjoints

MM BOISARD, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, DOUSSET, JUBERT, MARTINI, GILLET,
MARTIN, GALLOPIN, MAGNE, RIVERAIN, GREVEL

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Evelyne RAPP LEROY qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Monsieur Pascal LHOSTE qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD

Monsieur Jean-Philippe GIRAUD qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Christian COCHELIN qui donne pouvoir à Madame Dominique FRICHOT

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Monsieur Guy MOUTET

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Patrick GOURGUECHON

Monsieur Sylvain HACAULT qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Valérie GALLOPIN est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il faudra débattre et se prononcer sur les points suivants non-inscrits dans la convocation :

- Décisions modificatives
- Crédits alloués à l'OGEC St Sauveur - année 2016/2017
- Tarifs repas républicain 14 juillet 2017
- Admissions en non-valeur budget de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- de l'association au Rendez-vous du Tilleul, de l'association de Psychiatrie Infanto-juvénile Henri Faure et de l'ASNB pour le versement des subventions ;
- de l'OCCBA pour l'aide et le soutien de la municipalité lors de leur finale départementale des EA et PO et lors du trail des passerelles.

Le compte-rendu de la séance du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

1- AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT N°60965 CONCERNANT LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA ROSERAIE PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de réaménagement n°60965 entre la SA HLM La Roseraie et la Caisse des Dépôts et Consignations.

2- AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de compétence avec le Conseil Régional du Centre-Val de Loire. À compter du 1^{er} septembre 2017, la Région sera compétente en matière de transport scolaire.

3- TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer les tarifs du transport scolaire comme suit :

- droit d'inscription annuel de 25 euros par enfant,
- 50 euros pour deux enfants et plus

En cas de perte de la carte et/ou d'inscription tardive : 10 euros.

4- CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUEL SPÉCIALISÉ « FLÛTE » À TEMPS NON COMPLET

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel spécialisé « flûte » à temps non complet pour l'école municipale de musique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 et suivant.

5- DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ÉNERGIE EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire propose de nommer 3 titulaires et 3 suppléants au sein d'Énergie Eure-et-Loir.

Messieurs Jubert, Cochelin, Moutet et Magne se présentent comme titulaires,

Messieurs Hacault, Jeanne et Lamy se présentent comme suppléants.

Le Conseil, par 24 voix pour et 3 contre (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE) DÉSIGNE Messieurs Jubert, Cochelin et Moutet comme titulaires et Messieurs Hacault, Jeanne et Lamy comme suppléants.

6- DÉSIGNATION DE MEMBRES DE DROIT AU SEIN DE DÉPANN'EMPLOI

Monsieur le Maire propose de nommer 2 membres de droit au sein de Dépann'Emploi.

Mesdames Martin et Riverain et Monsieur Moutet se présentent.

Le Conseil, par 23 voix (Madame GALLOPIN ne participant pas au débat et au vote) pour et 3 contre (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE), DÉSIGNE Madame Stéphanie Martin et Monsieur Guy Moutet comme membres de droit au sein de Dépann'Emploi.

7- REMBOURSEMENT SUR FACTURE D'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de rembourser à Madame SEDILOT Martine la somme de 299,42 euros correspondant à 58 m³ qui lui ont été facturés en trop.

8- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPAGNE PUBLICITAIRE AUX JA 28

Le Conseil, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de campagne publicitaire auprès d'Intensité que les JA28 ont avancés pour la foire de la Pentecôte soit la somme de 414 euros.

9- FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017-2018 :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Solfège ou instrument			
Instrument seul Bonneval	46 euros	44 euros	0 euro
Solfège seul Bonneval	46 euros	44 euros	0 euro
Solfège ou instrument Hors Commune	58 euros	56 euros	0 euro

Réduction de 50% pendant la 1^{ère} année à l'harmonie et gratuité les années suivantes.

Solfège+instrument

Bonneval	69 euros	44 euros	0 euro
Hors commune	82 euros	58 euros	0 euro

Réduction de 50% pendant la 1^{ère} année à l'harmonie et gratuité les années suivantes.

Location d'un instrument/an

	35 euros	20 euros	0 euro
--	----------	----------	--------

10- FIXATION DU DROIT D'ENTRÉE ANIMATION « BULLE SUR EAU »

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 1 euro les activités « Bulle sur eau » proposées à la capitainerie les 15-16 juillet et 12-13 août 2017. Le temps sera limité par le technicien.

11- DROIT DE PLACE POUR LES ANIMATIONS PONCTUELLES À LA CAPITAINERIE (RESTAURATION)

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 15 euros le m² par mois avec un minimum de 15 euros pour les commerçants utilisant une journée, les animations ponctuelles à la capitainerie pour la saison 2017.

12- ATTRIBUTION DE MARCHÉ COMPLEMENT DU BASSIN DE L'ANCIENNE PISCINE - DÉSIGNATION DU TITULAIRE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer le marché de comblement du bassin de l'ancienne piscine à la société SN TTC dont le siège social est situé à Lucé (28110), 19 rue de Fontenay, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et les documents en découlant.

13- ATTRIBUTION MARCHÉ SPS AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT EN SALLES SPORTIVES, CULTURELLES ET ADMINISTRATIVES - DÉSIGNATION DU TITULAIRE

Le Conseil, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE), DÉCIDE d'attribuer le marché à la société AB Coordination dont le siège social est situé à Romorantin (41204), 64 rue de Piégu, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et les documents en découlant.

14- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2017-011 - CESSION DES LOGEMENTS D'URGENCE

Le Conseil, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mesdames FRICHOT, RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE), DÉCIDE de modifier la délibération 2017-011 du 18 janvier 2017 relative à la cession des parcelles sises rue de Saint-Martin à la SCI Hérisson afin d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de cession chez Maître MOURET.

15- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2016-211 - CESSION PARCELLE ZY207

Le Conseil, à l'unanimité, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE), DÉCIDE de modifier la délibération 2016-211 du 24 novembre 2016 relative à la cession de la parcelle sise Impasse Louis Pasteur en deux lots à Monsieur et Madame Luneau et Monsieur et Madame Gudin afin d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de cession chez Maître MOURET.

16- ACQUISITION PARCELLE ZT335 SISE RUE DU VAL DE LOIR

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle ZT335 appartenant à Madame Nicole Chaudeau, frais à la charge de l'acquéreur, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession chez Maître MOURET.

17- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

- Néant

POINTS NON-INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

18- DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'eau :

Chapitre 011

Compte 62876 + 700 000 €

Chapitre 012

Compte 6216 - 600 000 €

Compte 6454 - 100 000 €

19- CRÉDITS ALLOUÉS À L'OGEC SAINT-SAUVEUR - ANNÉE 2016/2017

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 846,69 euros (800 euros fonctionnement et 46,69 euros crédit pédagogique) par élève domicilié à Bonneval le montant des crédits à l'OGEC Saint-Sauveur pour l'année 2016/2017.

Le montant de la dépense qui s'élève à 54 188,16 euros est inscrit au budget primitif 2017.

20- TARIFS REPAS RÉPUBLICAIN 14 JUILLET 2017

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le tarif du ticket du repas républicain qui aura lieu le vendredi 14 juillet 2017 à la salle des fêtes à 12 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans. Le montant de la recette sera inscrit au budget primitif 2017.

21- ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, Décide d'admettre en non-valeur la somme de 1 567,84 TTC en créances éteintes (article 6542) pour l'année 2013.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 20.

Vu par nous, Monsieur BILLARD Joël, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
J.BILLARD

